

# LE JOURNAL D'AGRICULTURE ILLUSTRÉ

Publié par le Département de l'Agriculture de la Province de Québec.

Vol. III.

MONTREAL, NOVEMBRE 1880.

No. 10

## Ordres des Matières.

Conseil d'Agriculture.....	145
Délibérations du Conseil d'Agriculture.....	145
Exposition de la Puissance—Liste Officielle des Prix.....	147
Porc Poland-China (avec gravure).....	162
Exposition d'Agriculture du comté de l'Islet.....	153
Mue ou abri pour élever les poulets (avec gravures).....	154
Le crédit foncier Franco-Canadien—Discours de M. Massue, M. P.	155
Les vergers de la Montagne de St. Bruno.....	155
Castration des animaux.....	156
Prosperité de l'industrie laitière.....	157
Doit on laver ou ne pas laver le beurre.....	157
Culture des plantes bulbeuses dans les appartements (avec gravures).....	158
Taille de la vigne (avec gravures).....	159

## CONSEIL D'AGRICULTURE.

Copie du Rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, en date du 26 Août, 1880, approuvé par le Lieutenant-Gouverneur, le 26 Août 1880.

No. 311 Sur l'approbation de certaines }  
délibérations du conseil d'agriculture. }

L'honorable commissaire de l'agriculture et des Travaux Publics, dans un mémoire en date du vingt-six août courant, (1880), recommande, que les délibérations du conseil d'agriculture du trente mars et du cinq août derniers, (1880), soient approuvées, sauf tout ce qui, dans les délibérations du trente mars, a pour effet de favoriser les races pures d'animaux reproducteurs ou autres à l'exclusion des animaux de race canadienne ou mêlée.

Le comité concourt dans cette recommandation et la soumet à l'approbation du Lieutenant-Gouverneur.

Certifié. (Signé) GUSTAVE GRENIER.  
Député-greffier du Conseil Exécutif.

## Délibérations du conseil d'agriculture de la province de Québec.

Réunion à Montréal, le 30 mars 1880.

Présents, MM. Beaubien, Benoit, Blackwood, Browning, Casgrain, Gibb, Gaudet, Massue, Marsan, Rev. F. Pilote, Somerville, Ross, et Rev. S. Tassé.

M. le président ayant pris le fauteuil, le secrétaire fait la lecture des procès-verbaux de la dernière assemblée, qui sont approuvés.

Le secrétaire fait ensuite la lecture du rapport du comité exécutif, qui est adopté.

Lecture de la demande de la société d'agriculture du comté de Drummond au sujet de la vente d'une propriété connue sous le nom de "Agricultural Hall."

Le conseil, après avoir pris connaissance de certains documents relatifs à cette affaire, croit devoir n'accorder cette permission qu'en autant que la société de Drummond pourra effectuer cette vente d'une manière légale.

Lecture d'une pétition des cultivateurs d'une partie du

comté de Bonaventure, demandant la permission de former une seconde société d'agriculture qui devra être connue sous le nom de "La société d'agriculture No. 2 de la division A du comté de Bonaventure," et comprenant dans ses limites les cantons de Maria, Carleton et Nouvelle. Cette permission est accordée.

Lecture d'une pétition de la société No.2, du comté de Gaspé, demandant d'être exemptée des concours des terres les mieux cultivées.

Résolu: Le conseil d'agriculture, dans le cas actuel, ne croit pas devoir se départir de ses règlements, qu'il considère comme devant amener de salutaires changements dans la culture, et il se permet de faire observer que si la Société No. 2 du comté de Gaspé ne peut pas accorder des prix à des concurrents réunissant tous les points d'excellence mentionnés dans le programme du conseil, il peut tout de même accorder ces mêmes prix aux cultivateurs dont la culture se rapproche le plus du modèle qu'on leur propose.

Lecture d'une pétition de la société d'agriculture du comté de Beauharnois, demandant d'être exemptée cette année de son exposition et d'employer ses fonds à l'achat d'un cheval reproducteur de race pure; aussi la permission de charger 25 centins aux personnes étrangères qui visiteront leur exposition.

Le conseil considérant que cette Société se propose d'acheter un étalon Clyde, et d'accord avec la recommandation du comité exécutif, accorde cette permission, à la condition cependant que le coût du cheval importé par cette société soit d'au moins \$1,000; le conseil accorde également la permission de charger 25 centins d'admission aux personnes étrangères à ce Comté.

Lecture d'une pétition de la société du comté de Berthier demandant la permission d'employer partie de ses fonds à l'achat d'animaux de races pures et d'un étalon pour l'usage de cette société.

Sur recommandation du comité exécutif le conseil accorde la première de ces permissions, mais pour l'achat d'un étalon, cette permission n'est accordé qu'à la condition qu'il soit de race pure, Clyde, Percheron, Normand ou autre.

Lecture d'une pétition de la société No. 1 du comté de Chicoutimi, demandant d'être exemptée cette année d'une exposition et d'employer ses fonds à l'achat d'animaux reproducteurs.

Le conseil accorde cette permission à la condition toutefois que cette société dépensera au moins \$500,00 pour faire ces achats et que ces animaux soient de races pures.

Pétition de la société No. 2 du comté de Chicoutimi demandant la permission d'acheter des graines de semences en allouant 75 centins à chaque souscripteur, et que des souscriptions soient reçues en même temps, de pelles, fourches, charrues et autres instruments pour l'usage de ses membres.

Le Conseil accorde la permission d'acheter des graines aux conditions ordinaires mais il ne peut pas permettre à une société de dépenser ses fonds au profit particulier de ses membres, non plus de permettre d'allouer un bénéfice de 75 centins à chacun des membres, dans la distribution de la graine.